



CSA-DSJ du 8 juillet 2025

LA SPECIALISATION EST EN MARCHE

NOTRE COMMUNIQUE

Monsieur le directeur,

Nous voici réunis à ce dernier comité d'administration spécial avant l'été

Au-delà des sujets inscrits à l'ordre du jour, nous ne pouvons passer sous silence les déplorables conditions de travail de nos collègues en juridiction notamment en cette période caniculaire dont **FO JUSTICE GREFFE** se félicite d'en avoir obtenu l'inscription au PAPRI Pact 2025. Malgré la diffusion par la DICOM des recommandations à mettre en place par les chefs de juridiction, force est de constater que nous sommes encore saisis par nombreux collègues sur les problèmes de température dans les bureaux, d'accès à de l'eau fraîche et potable, de mise en place d'horaires aménagées. Les directeurs restent également inflexibles sur l'augmentation provisoire des jours de télétravail pendant ces périodes de fortes chaleurs. Faudra-t-il attendre une explosion des malaises et accidents de travail ?

FO JUSTICE GREFFE vous rappelle sa question lors du dernier comité à savoir une confirmation sur le versement effectif du CIA sachant qu'aucune note officielle n'a été publiée sur le site intranet de votre direction. Votre réponse était en effet plus qu'évasive !

FO JUSTICE GREFFE ne peut également se satisfaire de voir une spécialisation des procédures à marche forcée et constate que l'ensemble des projets pour avis présentés n'ont une fois de plus pas fait l'objet d'une étude d'impact

FO JUSTICE GREFFE vous rappelle, s'il en était besoin, ses propos tenus le 19 juin dernier concernant le point relatif à la localisation des emplois qui a fait l'objet d'une demande de report par d'autres organisations syndicales : à savoir que le compte n'y est pas et que cette localisation est tronquée : La localisation des cadres greffiers est dévoyée car elle dupe le résultat des chiffres. En effet, les cadres greffiers sont désormais depuis le 1er janvier des fonctionnaires de catégorie A et non B. Vous nous aviez indiqué que la CLE n'était pas le reflet des besoins réels des juridictions ! alors quand pourrons nous compter sur une réelle adéquation entre la clef et les besoins en effectifs des juridictions ! Allez-vous continuer à compter sur l'engagement des personnels pour pallier à ces déficits d'effectifs ?

Si le terme DEFICIT est à la mode : alors oui il l'est aussi au sein de notre direction ! déficit en effectifs, déficit en attractivité, déficit de la SQVT, déficit de la considération des personnels ! **FO JUSTICE GREFFE** ne se satisfera jamais de ces constats d'abandon !

Quoi qu'il en soit, **FO JUSTICE GREFFE** continuera à accompagner nos collègues au cours de ce long fleuve pas toujours tranquille de leur carrière.